

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

DESCRIPTIF DE MODULE
Année académique 2021-2022

Domaine	Design et Arts visuels
Filière	Arts visuels
Orientation	-
Intitulé du module	Thesis 5
Type de module	Obligatoire
Code	
Type de formation	Bachelor
Semestre	5
Crédits ECTS	8 ECTS
Prérequis	Avoir validé l'ensemble des modules Atelier, Cultures et théories de l'art et X-Position 1-4
Langue	Français
Lieu	EDHEA – Valais

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Le module Thesis 5 vise la réalisation d'un projet de mémoire et d'un projet artistique dans lequel l'étudiant·e·x met en œuvre les connaissances, la pratique et la recherche acquises au cours des semestres précédents en faisant preuve d'autonomie.
Contenus et formes d'enseignement	<p>Mémoire : Le mémoire engage les étudiant·e·x·s dans une réflexion personnelle en lien avec les débats actuels de la scène artistique et les questions posées par leur pratique. Sa forme écrite et d'édition est à trouver en fonction de la méthodologie et des questions de recherche, et renvoie autant aux recherches théoriques pertinentes qu'aux pratiques des éditions d'artistes. Les étudiant·e·x·s choisissent leur directeur·trice·x de mémoire parmi les enseignant·e·x·s de la Faculté Bachelor et sont suivi·e·x·s individuellement dans son élaboration. Une réunion plénière, d'une journée, est organisée, de manière à permettre aux étudiant·e·x·s de présenter les avancées et de recueillir les suggestions des enseignant·e·x·s et de ses pairs.</p> <p>Pré-diplôme : Le Pré-diplôme consiste en la réalisation d'un projet artistique accompagné par le suivi des professeur·e·x·s d'atelier et présenté dans le cadre du jury de Pré-diplôme. Le portfolio est également présenté dans le cadre du jury semestriel.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Mémoire : Selon un échéancier fixé au début du semestre, les étudiant·e·x·s établissent leurs questions de recherche en contact régulier avec la personne qui va diriger le mémoire. L'évaluation porte sur le respect de l'échéancier, sur l'assiduité de l'échange avec les directeurs·trices de mémoires, sur la qualité des productions et sur la présentation de la recherche selon les exigences attendues lors du plénum.</p> <p>Jury de pré-diplôme : Les jurys de pré-diplôme et de diplôme sont composés de l'enseignant·e·x d'atelier principal, d'un enseignant·e·x théorique à l'EDHEA et de trois invité·e·x·s externes. A l'issue du jury de pré-diplôme, une décision d'échec</p>

	entraîne automatiquement une remédiation, sous forme de jury interne, qui aura lieu avant la rentrée académique semestrielle suivante. Chaque membre du jury octroie une voie, et le jury se considère acquis avec 3 voies sur 5.
Modalités de remédiation	<p>Mémoire : Remédiation possible, travaux complémentaires à rendre ou répétition du jury selon des modalités à discuter avec le/la responsable du programme.</p> <p>Jury de pré-diplôme : A l'issue du jury de pré-diplôme, une décision d'échec entraîne automatiquement une remédiation, sous forme de jury interne, qui aura lieu avant la rentrée académique semestrielle suivante.</p>
Enseignant-e-x-s	Directeurs-trices de mémoire, enseignant-e-x-s d'atelier principal, intervenant-e-x-s

Responsable du module	Federica Martini		
Descriptif validé le	31.05.2021	Par	Federica Martini, responsable de la filière arts visuels